

HANNIBAL LEASE
Société Anonyme au capital de 55.000.000 DT
Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Léman
Les Berges du Lac 1053 Tunis
MF 766895FAM000
RNE 0766895F

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2025

RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration portant sur la gestion de l'exercice 2024 d'Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe ainsi que le Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers Individuels et les Etats Financiers Consolidés, approuve lesdits Etats Financiers Individuels et Consolidés arrêtés au 31 Décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs de la Société quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et à l'article 62 de la loi 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux établissements financiers et approuve lesdites conventions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat Net 2024	10 222 498
Total report à nouveau 2023	5 923 522
Report à nouveau 2023 distribuable sans franchise de retenue à la source	5 248 130
Report à nouveau 2023 distribuable en franchise de retenue à la source	675 392
Total	16 146 020
Réserves pour réinvestissement	3 500 000
Solde à affecter	12 646 020
Dotation au fonds social	300 000
Dividendes	4 950 000
Report à nouveau distribuable en franchise de retenue à la source	675 392
Report à nouveau distribuable sans franchise de retenue à la source	6 720 628
Total Report à nouveau	7 396 020

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en distribution d'un dividende de 0,450 Dinars par action sans franchise de retenue à la source à la date du 28 Mai 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de SANAD FUND FOR MSME représenté par Mlle Mouna OURARI, en qualité de nouveau membre du Conseil d'Administration, en remplacement de United Gulf Bank UGB représentée par M. Mohamed Salah FRAD, pour le reste de son mandat qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2026.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de M. Khaled ZOUARI en remplacement de M. Mustapha MEZGHANNI en tant qu'Administrateurs Indépendants au sens de l'article 47 de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers, pour le reste de son mandat qui prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2026.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de M. Mohamed KARIM SIALA en qualité de nouveau membre du Conseil d'Administration représentant les petits actionnaires, pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, nomme pour une durée de deux (2) ans, qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026, les deuxièmes représentants des Administrateurs suivants :

- 1- Financière Tunisienne S.A représentée par Monsieur Mithel MAMI.
- 2- SANAD FUND FOR MSME

Les Administrateurs sus-indiqués, tous présents ou représentés, déclarent accepter les fonctions d'Administrateurs qui viennent de leur être conférées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par HANNIBAL LEASE d'un ou de plusieurs Emprunts Obligataires Ordinaires et/ou Subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2025 et 2026 et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne le cabinet Horwath ACF membre Crowe Global représenté par Monsieur Noureddine BEN ARBIA en tant que Commissaire aux Comptes et ce pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2027.

Le Cabinet représenté à l'Assemblée Générale Ordinaire par Monsieur Noureddine BEN ARBIA déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare en outre, qu'elles n'entrent dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'exercice 2025 un montant net de 120.000 Dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité d'Audit et les membres du Comité des Risques pour l'exercice 2025 à un montant global net de 30.000 Dinars par Comité.

Le Conseil d'Administration en décidera la répartition entre ses membres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024 APRES AFFECTATION DU RESULTAT

(exprimé en dinar tunisien)

	31 Décembre <u>2024</u>	31 Décembre <u>2023</u>
ACTIFS		
Liquidités et équivalents de liquidités	20 893 313	12 679 576
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	618 182 848	549 791 601
Portefeuille-titres de placement	5 110 100	14 792 875
Portefeuille d'investissement	21 650 116	18 650 104
Valeurs Immobilisées	19 908 527	21 197 954
Autres actifs	6 371 703	4 883 663
TOTAL DES ACTIFS	<u>692 116 606</u>	<u>621 995 773</u>
	31 Décembre <u>2024</u>	31 Décembre <u>2023</u>
PASSIFS		
Concours bancaires	7 266	3 809
Dettes envers la clientèle	10 611 178	6 875 304
Emprunts et dettes rattachées	502 522 401	453 652 373
Fournisseurs et comptes rattachés	83 089 975	69 246 053
Autres passifs	13 224 005	15 087 612
TOTAL DES PASSIFS	<u>609 454 824</u>	<u>544 865 151</u>
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	55 000 000	55 000 000
Réserves	20 265 761	16 641 891
Actions propres	0	(404 890)
Résultats reportés	7 396 020	5 893 621
Total des capitaux propres	<u>82 661 781</u>	<u>77 130 622</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	<u>692 116 606</u>	<u>621 995 773</u>

HANNIBAL LEASE

Immeuble Hannibal Lease - Rue du Lac Léman- Les Berges du Lac

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT

AU 31 DECEMBRE 2024

(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserve pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Complément d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2023	55 000 000	5 011 083	7 887 979	-	3 764 376	(404 890)	10 532	10 218 162	81 530 622
Affectation approuvée par l'A.G.O du 30 Avril 2024		488 917	3 000 000	200 000	6 529 245			-10 218 162	0
Dividendes versés sur le bénéfice de 2023					(4 400 000)				(4 400 000)
Cession d'actions propres						404 890	2 278		407 169
Encaissement de dividendes sur actions propres					29 901				29 901
Prélèvement sur fonds social				(178 408)					(178 408)
Résultat de l'exercice 2024								10 222 498	10 222 498
Solde au 31 Décembre 2024	55 000 000	5 500 000	10 887 979	64 972	5 923 522	(0)	12 810	10 222 498	87 611 781
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 avril 2025			3 500 000	300 000	6 422 498			(10 222 498)	0
Dividendes versés sur le bénéfice de 2024					(4 950 000)				(4 950 000)
Solde au 31 Décembre 2024 après affectation du résultat	55 000 000	5 500 000	14 387 979	364 972	7 396 020	(0)	12 810	0	82 661 781

Liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant leur mandat dans d'autres conseils d'administration

Conformément à l'article 3TER de la loi 94-117 tel que modifié par la loi 2019-47 du 29 Mai 2019.

Membre du Conseil d'Administration	Représentant	Activité Professionnelle et mandat dans d'autres conseils d'administration	Mandat
M. Hédi DJILANI	Lui-même	PDG et Administrateur des Sociétés Financière Tunisienne, Confection Ras Jebel, Finances et investissements, CRJ Construction, La Générale de Distribution, MTEI et Amilcar Holding, WIC, MIC, FIC, Représentation Internationale, Immobilière AL Kadiria, Immobilière Echerifa, LIN.	2024 - 2026
Financière Tunisienne S.A.	M. Ali Sabri ESSGHAIER	PDG des Sociétés immobilière Al Kadiria et Les Bâtiments Modernes, Eclair Prym Maroc, Eclair Prym France. DGA de la société Immobilière Echerifa, Gérant des sociétés EUROMED, CCM, MEDICOLAB et C.S.A. Administrateur LIN.	2024 - 2026
Investment Trust Tunisia S.A.	M. Hatem BEN AMEUR	Directeur Financier de la Société investment Trust Tunisia, DGA Confection Ras Jebel.	2024 - 2026
Investment Trust Tunisia S.A.	Mme Dadou Hédia DJILANI	Administrateur dans les sociétés Financière Tunisienne, et Représentation Internationale. Directeur Général de la société Immobilière Echerifa	2024 - 2026
M. Abaderrazak BEN AMMAR	Lui-même	Gérant des Sociétés Hermès Conseil et Sables du Centre SARL. Administrateur TUNINVEST SICAR, GABES INVEST SICAR, Tunisie Sicav, Sicav Plus, Eclair Prym Maroc SA et Eclair Companie Internationale.	2024 - 2026
Sanad Fund for SME	Mlle. Moua OURARI	SANAD FUND FOR SME est administrateur des sociétés Advans Tunisie, SANADCOM, SANDAH et ENDA TAMWEEL	2024 - 2026
Mutuelle Assurances de l'Enseignement MAE	Mme Myriam BEN ABDENNEBI	Directeur Financier à la Mutuelle Assurance de l'Enseignement. La MAE est administrateur dans les sociétés dans les sociétés TUNIS RE, BEST LEASE, STB, IMMOBILIERE MAE, MUTUELLE DU SAVOIR, AFRIQUE ASSISTANCE, RESIDENCE DU CAP BON, CTAMA IMMOBILIERE, POLYCLINIQUE DU CAP BON, PRESICIUM TUNISIE, AFRIQUE ASSISTANCE, S D A et BUAT.	2024 - 2026
M. Abderrazak LOUATI	Lui-même	Gérant de la société Thyna Advisory.	2024 - 2026
M. Khaled ZOUARI	Lui-même	Enseignant universitaire à l'IHEC Carthage et à l'IFID, Administrateur dans la société Unifactor et PCA de Time Université	2024 - 2026
M. Karim SIALA	Lui-même	Directeur Financier SUMITOMO Corp et Administrateur représentant les actionnaires minoritaires dans Smart Tunisie et Sotipapier	2024 - 2026